



Traité Kritout

Michna 5 - Chapitre 6

בְּאִשָּׂה שֵׁישׁ עַלְיָה מְטָאת בָּעֹז סֶפֶק,
שָׁעַבְר עַלְיָה יוֹם הַכְפּוֹרִים,
מִבֵּת לְבַבָּא לְאַחֲר יוֹם הַכְפּוֹרִים,
מִפְנֵי שָׁמְכָשְׁרֶתֶת לְאַכְל בְּזָבְחִים.
מְטָאת בָּעֹז הַבָּאָה עַל סֶפֶק,
אִם מְשֻׁנְמַלְקָה נָזַע לָה,
בְּרִי זו תְּקַבֵּר:

Une femme qui [doit apporter] un sacrifice d'oiseau pour le péché [en raison d'une incertitude, [par exemple si elle ne sait pas si sa fausse couche l'oblige ou non à apporter le sacrifice d'une femme qui a accouché et] pour laquelle Yom Kippour est passé, est tenue de [l'apporter] après Yom Kippour. En effet, [l'offrande ne constitue pas une expiation pour un péché, mais elle la] rend éligible à la consommation [de la viande] des offrandes. [En ce qui concerne cet] oiseau offert en sacrifice pour le péché en raison d'une incertitude, si elle apprend [qu'elle est dispensée d'apporter l'offrande] après [que la nuque de l'oiseau] a été pincée, [l'oiseau] doit être enterré.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions